

ORDRE DU JOUR

- 2017-09-27 / 1 Désignation du secrétaire de séance
- 2017-09-27 / 2 Procès-verbal du Conseil Municipal du 21 juin 2017
- 2017-09-27 / 3 Procès-verbal du Conseil Municipal du 30 juin 2017
- 2017-09-27 / 4 Décisions de Monsieur le Maire prises par délégation du Conseil Municipal
- 2017-09-27 / 5 Budget – Autorisations de programme
- 2017-09-27 / 6 Budget supplémentaire 2017
- 2017-09-27 / 7 Budget 2017 – Subventions aux associations
- 2017-09-27 / 8 Budget annexe pour certaines activités du Centre Culturel Paul-André
Lequimme – année 2017 – Décision modificative n° 1
- 2017-09-27 / 9 Dérogation occasionnelle au repos dominicale dans le commerce de détail
pour l'année 2018 – Avis du Conseil Municipal
- 2017-09-27 / 10 Marché public global de performance ayant pour objet la conception, la
Démolition en site occupé avec continuité de service, la reconstruction et
l'exploitation bâtementaire comprenant l'exploitation et la maintenance des
écoles T. Crapet et R. Salengro – Attribution de primes aux candidats et
indemnisation des membres du jury
- 2017-09-27 / 11 Personnel municipal
- 2017-09-27 / 12 Le R.I.F.S.E.E.P filière technique
- 2017-09-27 / 13 Tarifs de location des salles municipales
- 2017-09-27 / 14 Repas du 11 novembre
- 2017-09-27 / 15 Avenant contrat enfance jeunesse
- 2017-09-27 / 16 Demande d'adhésion à l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du
Nord (USAN)
- 2017-09-27 / 17 Ferme du Bocquiau – Contrepartie souscription
- 2017-09-27 / 18 Dépôt d'un plan ancien de la commune d'Haubourdin aux Archives
Départementale du Nord
- 2017-09-27 / 19 Rapport d'activités et compte administratif 2016 du Syndicat Intercom-
munal de Création et de Gestion de la Fourrière pour animaux errants de
Lille et ses environs
- 2017-09-27 / 20 Projet de rapport « politique de la ville » de la MEL – Avis du Conseil
Municipal
- 2017-09-27 / 21 Subvention – Aide aux sinistrés de Saint-Barthélémy et de Saint-Martin
- 2017-09-27 / 22 Constitution et adhésion aux groupements de commandes pour plusieurs
marchés publics entre la Ville d'Haubourdin et le CCAS d'Haubourdin
- 2017-09-27 / 23 Convention de prestations de services entre la Ville d'Haubourdin et le
Syndicat Intercommunal Loos-Haubourdin : autorisation de signature
- 2017-09-27 / 24 Désaffectation et déclassement des locaux 2 rue Florimond Crépin (maison
bleue)

Procès verbal du Conseil Municipal Du Mercredi 27 septembre 2017

L'an deux mil dix sept, le vingt-sept septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur DELABY, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées cinq jours francs à l'avance, lesquelles convocations ont été affichées à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Membres présents à la séance : (24)

M. DELABY, Maire
M. LESAFFRE, Mme ROUSSEAU, M. CATTEZ,
Mme NIREL, M. BUQUET, M. BEHARELLE
Mme CRUYENNINCK, M. CERVEAUX,
Mme IDZIOREK, Adjoints au Maire
M. LOMBARD, Mme BZDYNGA, M. LECOUTRE,
Mme DILLIES, M. BULTEEL, Mme GUILLUY,
M. LECONTE, Mme CORNEILLIE, M. LECLERCQ,
Mme THEETEN, M. CABOCHE, Melle OZTURK,
M. OBIN, Mme CAPY, Conseillers Municipaux

Secrétaire de Séance :

Melle OZTURK

Membres absents excusés et représentés : (8)

Mme BERNARD est représentée par M. BUQUET
Mme LEVEQUE est représentée par Mme CRUYENNINCK
M. LORIER est représenté par M. CABOCHE
M. MERIAUX est représenté par M. OBIN
Mme DESMARET est représentée par Melle OZTURK
M. LE CLAIRE est représenté par M. BEHARELLE
Mme SAERENS est représentée par Mme NIREL
M. VERCAEMER est représenté par Mme ROUSSEAU

Membre absent excusé non représenté : (1)

Mme CLERQUIN

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire : je vous informe que Monsieur HAPIOT nous a fait part de sa démission du Conseil Municipal. Je souhaite la bienvenue à Madame CAPY qui le remplace dans notre assemblée.

2017-09-27 / 1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire propose Mademoiselle Mériele OZTURK comme secrétaire de séance.

Mademoiselle Mériele OZTURK procède à l'appel des conseillers municipaux.

Conseil Municipal du 27 septembre 2017

Monsieur le Maire : j'ai quelques informations à vous communiquer avant de démarrer ce Conseil Municipal :

- Le mariage de la fille de Madame Béragère BERNARD le 16 septembre. Nous présentons tous nos vœux de bonheur aux mariés et nos félicitations aux parents.
- Une consultation publique présentée par la société Ports de Lille en vue d'obtenir l'enregistrement pour l'exploitation d'un entrepôt de stockage à Santes a eu lieu du 21 août au 4 octobre 2017.
- Le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges au niveau de la MEL qui regroupe différentes communes dont Haubourdin : il a été convenu que certaines communes adhérentes ne paieraient plus la redevance. Pour la ville, c'est une économie d'environ 14 000 €.
- Monsieur le Préfet a choisi l'école Léo Lagrange pour faire la rentrée scolaire. Il était accompagné du Recteur, du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale et de l'Inspecteur de l'Education Nationale. Cette visite s'est bien passée.

**2017-09-27 / 2 – PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 JUIN 2017**

Monsieur le Maire : avez-vous des remarques à formuler quant à ce procès-verbal ?

Monsieur le Maire : aucune remarque n'étant formulée, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**2017-09-27 / 3 – PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2017**

Monsieur le Maire : avez-vous des remarques à formuler quant à ce procès-verbal ?

Monsieur le Maire : aucune remarque n'étant formulée, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2017-09-27 / 4 - DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
--

Monsieur le Maire prend la parole.

N°	DATE	LIBELLE	OBJET	CONTRACTANT	MONTANT HT
1.1.035/2017	13/06/2017	AVENANT	16-05 TRANSPORTS – Lot 1 NAVETTES DANS LE PERIMETRE COMMUNAL	DELTOUR	Sans impact financier
1.1.036/2017	29/06/2017	MAPA	ADHESION CARTES CARBURANTS	TOTAL GR	36 €/CARTE
1.1.037/2017	17/07/2017	MAPA	17-03 TRAVAUX DE L'EGLISE SAINT MACLOU LOT 1	NORMANDIE ECHAFAUDAGES	70259.22 €
1.1.038/2017	17/07/2017	MAPA	17-03 TRAVAUX DE L'EGLISE SAINT MACLOU LOT 2	CHEVALIER NORD	82574.05 €
1.1.039/2017	17/07/2017	MAPA	17-03 TRAVAUX DE L'EGLISE SAINT MACLOU LOT 3	STAFF COURTENAY	42987.26 €
1.1.040/2017	17/07/2017	MAPA	17-03 TRAVAUX DE L'EGLISE SAINT MACLOU LOT 4	SAUVAGE PEINTURE	43348.23 €
1.1.041/2017	03/08/2017	MAPA	17-01 DÉSAMIANPAGE ET DÉCONSTRUCTION DE L'ÉCOLE PIERRE ET MARIE CURIE (AVENANT)	DÉMOLAF	9 480,00 €
1.1.042/2017	29/08/2017	AVENANT	15-15 AVENANT FERME DU BOCQUIAU	STPI	27 670,63 €
1.1.043/2017	29/08/2017	AVENANT	15-15 AVENANT FERME DU BOCQUIAU	SCARNA	29 392,88 €
1.1.044/2018	29/08/2017	AVENANT	15-15 AVENANT FERME DU BOCQUIAU	HYDROLINE	5 863,10 €
1.1.045/2019	29/08/2017	AVENANT	15-15 AVENANT FERME DU BOCQUIAU	AMG FECHOZ	9 893,76 €
1.1.046/2020	29/08/2017	AVENANT	15-15 AVENANT FERME DU BOCQUIAU	SEV	2 357,70 €
1.1.047/2017	29/08/2017	AVENANT	16-02 AVENANT LOCATION ENTRETIEN DES VÊTEMENTS DE TRAVAIL LOT 2	BARDUSCH	2 970,40 €

1.4.040/2017	07/07/2017	Convention	Rencontre débat du vendredi 9 juin 2017 à la bibliothèque municipale	ASSOCIATION «LE REFUGE »	Sans impact financier
1.4.041/2017	07/07/2017	Convention	Partenariat avec Auto Ecole Godesence Bourse au permis de conduire	AUTO MOTO ECOLE GODESENCE	30,00 €
1.4.042/2017	07/07/2017	Convention	Sécurité des animations de la Fête Nationale	FETE ASSOCIATION	19,52 €/par heure et pers
1.4.043/2017	07/07/2017	Convention	Accompagnement à la Fiscalité Locale Locaux Affectés à l'Habitation Catégories Insalubres	ECOFINANCE COLLECTIVITES	7 500,00 €

Conseil Municipal du 27 septembre 2017

1.4.044/2017	07/07/2017	Convention	Accompagnement à la Fiscalité Locale Locaux Affectés à l'Habitation Eléments de Confort	ECOFINANCE COLLECTIVITES	7 500,00 €
1.4.045/2017	20/07/2017	Convention	Convention d'objectif et de financement dispositif contre l'indécence des logements	CAF DU NORD	Recette: 1 450,00 €
1.4.046/2017	19/07/2017	Convention	Convention relative au renouvellement du poste de Prévention Jeunesse	DEPARTEMENT DU NORD	recette
1.4.047/2017	11/08/2017	Avenant	Contrat maintenance téléphonie pour un an jusqu'au 6 juillet 2018	NXO NEXTIRAONE	4 119,90 €
1.4.048/2017	11/08/2017	Avenant	Nouvelle badgeuse pour la Ferme du Bocquiau	HOROQUARTZ	219,96 €
1.4.049/2017	02/09/2017	Contrat	Location terminaux bancaires pour les services culturels	JDC	21,00 €
1.4.050/2017	05/09/2017	Contrat	Animation thé dansant dans le cadre de la Semaine Bleue mardi 3 octobre 2017 Espace Beaupré	SAMS EN SCENE	380,16 €
1.4.051/2017	05/09/2017	Contrat	Séance de cinéma dans le cadre de la Semaine Bleue mardi 17 octobre 2017 au Centre Culturel	SWANK FILMS	360,00 €
3.3.003/2017	05/07/2017	Contrat	Location bail professionnel 100 rue Sadi Carnot à compter du 1 ^{er} mai 2017	ASSOCIATION AMFD	Recette : 1 080,00 €/mois à partir du 1 ^{er} mai 2017
3.3.004/2017	19/07/2017	Convention	Location 3 bureaux + Hall Espace Beaupré à compter du 22 juin 2017	SIVU	Recette : 560 €/mois à partir du 1er juillet 2017
7.10.002/2017	22/06/2017	Décision	Régie d'avances ACM (ALSH) accueil 2/10 ans du 7 au 30 août 2017	VILLE D'HAUBOURDIN	1 000,00 €
7.10.003/2017	22/06/2017	Décision	Régie d'avances ACM (ALSH) accueil 11/17 ans du 7 au 30 août 2017	VILLE D'HAUBOURDIN	600,00 €
7.10.004/2017	04/07/2017	Décision	Régie de Recettes du Centre Culturel Paul-André Lequimme	VILLE D'HAUBOURDIN	
8.6.014/2017	05/07/2017	Convention	Mise à disposition du Centre Culturel Paul André Lequimme pour formation 2 agents de la Ville « Pratique de la sonorisation pour le spectacle vivant » du 17 au 21 juillet 2017	PROLIVE FORMATION	Gratuit

Conseil Municipal du 27 septembre 2017

8.6.015/2017	19/07/2017	Convention	Formation professionnelle continue bilan de compétences pour un agent de la Ville du 26 septembre 2017 au 12 janvier 2018	SIADep	2 205,00 €
8.6.016/2017	01/08/2017	Convention	Formation préparation à l'habilitation électrique les 19, 20 et 21 septembre 2017 pour 4 agents de la Ville	SECURIFORM	1 650,00 € ET 995,00 €
8.6.017/2017	11/08/2017	Convention	Annule et remplace la décision 8.6.009/2017 formation agent sécurité incendie du 4 au 18 décembre 2017 pour 1 agent Ville	FIDUCIAL FPSG 2000	1 000,00 €

8.9.017/2017	20/06/2017	Contrat	Spectacle Cirque Burlesque « La dernière danse de Monique » par Choupachoupa à la Ferme du Bocquiau les 21 et 22 octobre 2017	HEMPIRE SCENE LOGIC	2 047,00 €
8.9.018/2017	21/06/2017	Contrat	Spectacle « Génération Grease » dans le cadre de la semaine bleue dimanche 15 octobre 2017 au Centre Culturel	TOUS EN SCENE	583,33 €
8.9.019/2017	19/07/2017	Convention	Demande de conventionnement Crédit Loisirs Saison 2017/2018 Centre Culturel	MISSION LOCALE DE LILLE	60,00 €
8.9.020/2017	19/07/2017	Contrat	Spectacle « Concert Hommage Tribute Sardou » le vendredi 8 décembre 2017 au Centre Culturel	DIVAN PRODUCTION	3 000,00 €
8.9.021/2017	02/09/2017	Contrat	«Balade contée nocturne» dans le cadre des journées du patrimoine samedi 16 septembre 2017 à la Ferme du Bocquiau	CIE IN ILLO TEMPORE	333,33 €
8.9.022/2017	02/09/2017	Contrat	Spectacle « la guinguette à roulettes » samedi 7 octobre 2017 à la Ferme du Bocquiau	ASSOCIATION VIZILO PROD	3 766,40 €
8.9.023/2017	02/09/2017	Contrat	Spectacle «Toilci & Moila » mardi 17 avril 2018 à la Ferme du Bocquiau	ASSOCIATION LA BICAUDALE	2 549,68 €

Monsieur OBIN : pouvons-nous avoir des détails sur tous les avenants relatifs à la ferme du Bocquiau, essentiellement concernant Scarna et STPI pour des montants de 27 000 € et 29 000 €. A quels travaux font-ils référence ?

Monsieur le Maire : nous en parlerons tout à l'heure. Il s'agit d'un gros chantier de rénovation. Je prendrai l'exemple du puits que nous avons découvert dans la cour. Nous avons décidé de le restaurer. Il fait partie des travaux supplémentaires. La charpente pour laquelle nous avons décidé de récupérer les chevrons fait également partie des surcoûts que je vous évoquerai tout à l'heure.

Monsieur BUQUET : en ce qui concerne le spectacle « Génération Grease » dans le cadre de la semaine bleue, celui-ci doit être annulé car un des comédiens principaux est tombé malade et il n'a pas de remplaçant. La pièce de théâtre « Epinards et porte-jarretelles » le remplacera.

PAS DE VOTE

2017-09-27 / 5 - BUDGET - AUTORISATIONS DE PROGRAMMES

Monsieur BEHARELLE prend la parole.

L'autorisation de programme n°12 : Travaux ancienne ferme du Bocquiau, a été votée par délibération en date du 30 janvier 2013, puis modifiée par délibérations du 5 février 2014, du 11 février 2015, du 20 janvier 2016 et du 7 février 2017.-

L'autorisation de programme n°13 : Travaux de toiture Groupe Scolaire Cordonnier, a été votée par délibération du 5 février 2014, puis modifiée par délibérations du 24 septembre 2014, du 11 février 2015, du 16 septembre 2015 et du 20 janvier 2016.

Les autorisations de programme n°17 : Travaux de rénovation de la salle Lisbonne et n°18 : Construction des écoles Crapet et Salengro ont été votées par délibération du 7 février 2017.

Afin de prendre en compte l'évolution des dossiers, il convient, d'une part de modifier le montant total et les crédits de paiement des autorisations de programme n°12, 13 et 18 et d'autre part de modifier la répartition annuelle des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°17.

PROGRAMME N° 12 : TRAVAUX ANCIENNE FERME DU BOCQUIAU

Montant de l'autorisation de programme : **5 480 000,00 €**

Montant des crédits de paiement :	2013	100 000,00 €
	2014	800 000,00 €
	2015	1 200 000,00 €
	2016	1 660 000,00 €
	2017	1 720 000,00 €

Pour les travaux réalisés dans le cadre de ce programme, nous avons obtenu les subventions suivantes :

- 1 000 000,00 € de la M.E.L.
- 400 000,00 € du Conseil Départemental
- 30 000,00 € dans le cadre de la réserve parlementaire du député
- 34 000,00 € de la Fondation du Patrimoine, en plus des dons privés versés à la Fondation pour ces travaux.

Conseil Municipal du 27 septembre 2017

PROGRAMME N°13 : TRAVAUX DE TOITURE GROUPE SCOLAIRE CORDONNIER		
Montant de l'autorisation de programme :		940 000,00 €
Montant des crédits de paiement :	2014	312 000,00 €
	2015	328 000,00 €
	2016	0,00 €
	2017	300 000,00 €

PROGRAMME N°17 : TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE LISBONNE		
Montant de l'autorisation de programme :		800 000,00 €
Montant des crédits de paiement :	2017	125 000,00 €
	2018	550 000,00 €
	2019	125 000,00 €

PROGRAMME N°18 : CONSTRUCTION DES ECOLES CRAPET ET SALENGRO		
Montant de l'autorisation de programme :		9 200 000,00 €
Montant des crédits de paiement :	2017	200 000,00 €
	2018	2 000 000,00 €
	2019	4 500 000,00 €
	2020	2 500 000,00 €

Après consultation de la commission finances, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir voter les autorisations de programmes et les crédits de paiement repris ci-dessus.

Monsieur OBIN : est-ce la dernière rallonge que vous faites pour la ferme du Bocquiau ou d'autres vont-elles encore s'ajouter à toutes celles évoquées depuis le début ? Vous aviez annoncé aux Haubourdinois un projet de 2,2 millions d'euros et nous voyons où nous en sommes aujourd'hui ! A quoi servira cette rallonge de 460 000 € ?

Monsieur le Maire : je m'attendais à votre question Monsieur OBIN. Vous avez d'ailleurs déjà interrogé la presse à laquelle j'ai répondu sur certains points.

Il s'agit d'une rénovation d'un des rares patrimoines qu'il nous reste sur Haubourdin.

Je suis fier que mon équipe m'ait suivi dans ce projet de rénovation d'une ferme. Nous avons des écrits du 15^{ème} siècle. Nous avons des traces de poutres gravées de 1786.

Certains n'en finissent pas de critiquer la ferme. Vous souhaitiez en faire une ferme pédagogique, vous connaissez ma vision des choses. Vous ignorez certainement les coûts de fonctionnement d'une ferme pédagogique. Ce sont des métiers spécifiques qui réclament un travail 7 jours sur 7, 24h sur 24. Je sais ce que cela coûte. Certes, les coûts de la ferme du Bocquiau sont bien plus élevés que ceux prévus mais je vous l'ai dit, j'ai fait des choix.

Lorsque nous avons élaboré les budgets, nous savions déjà que les coûts seraient plus importants que prévus. Nous nous sommes basés sur une enveloppe sachant qu'il nous était difficile de nous projeter sachant qu'il s'agissait d'une déconstruction pour lancer une rénovation avec des matériaux d'époque. D'après vos propos, on pourrait croire que vous vous inquiétez pour les finances de la ville. Depuis le début du mandat, nous avons fait 12,5 millions d'investissement et nous avons emprunté 1 million d'euros, c'est-à-dire 8% de l'investissement global. Depuis 2008, nous avons réalisé 30 millions d'euros d'investissement avec 7,3 millions d'emprunt, 24% du budget total d'investissement. Nous sommes donc loin d'avoir mis les finances de la ville en péril, bien au contraire. Je me suis battu pour aller chercher 1 million d'euros à la MEL, 400 000 € au Département. La MEL et le Département ont bien compris l'intérêt de préserver ce patrimoine.

Je suis Maire de toute la population d'Haubourdin et ces travaux ont été réalisés sur un certain équilibre et si vous regardez les travaux réalisés depuis 10 ans, ils concernent toute la population. Il y a eu des travaux dans les écoles, dans le milieu du sport, de rénovations de quartier tel que la Pépinière, l'Heurtebise. Nous réaliserons aussi avant la fin de ce mandat des travaux de voirie, trottoirs, éclairage sur l'ensemble des maisons du Parc. La MEL a investi 4 millions d'euros sur le quartier de l'Heurtebise, la ville un peu moins d'1 million d'euros. Nous avons rénové la salle de sports Avenue de Beaupré pour un montant de 4,7 millions d'euros. Nous allons démarrer les travaux de l'école Crapet Salengro. Nous démolirons les deux écoles pour reconstruire, pour un montant d'environ 10 millions d'euros.

Monsieur BEHARELLE : nous lançons un marché global de performance pour ce projet. C'est un marché servant à la fois pour la construction et pour la maintenance. Cela garantit l'équilibre entre la conception et l'utilisation.

Monsieur le Maire : nous avons été remarqués pour être une des rares collectivités à utiliser ce mode de travail. Nous voulons maîtriser les dépenses globales et les dépenses de fonctionnement. Nous ferons une école passive à énergie positive c'est-à-dire qu'elle produira plus d'énergie qu'elle n'en consomme.

J'ai été élu pour prendre des décisions, faire des choix et j'ai fait celui de garder le patrimoine pour la ville.

Pour conclure, je vais vous lire une réponse d'une personne s'excusant de ne pouvoir être présente à l'inauguration : « Veuillez transmettre à Monsieur le Maire et aux autorités présentes tous mes vœux de bonheur et d'efficacité pour ce nouvel équipement de la ville d'Haubourdin que je souhaite original, accessible et multiculturel dans sa programmation et dans les valeurs qu'il portera. La culture se doit d'être fière, inclusive et tolérante et c'est une chance pour notre commune d'avoir su préserver son héritage et d'avoir su le transformer en vecteur de partage, de tolérance, de respect et de rassemblement pour tous ». Ce message est adressé à toutes les personnes qui soutiennent le projet.

Monsieur OBIN : je vais m'abstenir car il s'agit d'une programmation globale. Je suis pour les travaux de la toiture de l'espace scolaire, pour les travaux de la salle Lisbonne et pour la construction des écoles Crapet/Salengro mais je suis contre la ferme du Bocquiau.

VOTE :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 2

Conseil Municipal du 27 septembre 2017

73211	Attribution de compensation	-15 106,00	
73223	Fonds péréquation ressources communales et intercommunales	9 133,00	
7351	Taxe sur l'électricité	1 507,19	
Chapitre 74	Dotations et participations		153 636,00
7411	DGF - Dotation forfaitaire	-4 751,00	
74123	Dotation de Solidarité Urbaine	73 848,00	
74127	Dotation Nationale de Péréquation	7 360,00	
748314	Dotation Unique Compens. Spécifiq. (TP)	-25 558,00	
74834	Etat - Compensation au titre des TF	-2 025,00	
74835	Etat - Compensation au titre de la TH	104 762,00	
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (Travaux en régie)		36 200,00
Dépenses d'investissement			416 200,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles		6 000,00
2051	Concessions et droits similaires	6 000,00	
Chapitre 21	Immobilisations corporelles		409 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	9 400,00	
21311	Travaux Hôtel de Ville	8 000,00	
21312	Travaux bâtiments scolaires	76 200,00	
21318	Travaux autres bâtiments publics	76 000,00	
2152	Installations de voirie	4 600,00	
21534	Réseaux d'électrification	41 800,00	
2182	Matériel de transport	24 000,00	
2183	Matériel de bureau et informatique	73 000,00	
2184	Mobilier	9 800,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	86 200,00	
Opération 42	Travaux ancienne ferme du Bocquiau		460 000,00
2313	Constructions	460 000,00	
Opération 43	Travaux toiture groupe scolaire Cordonnier		80 000,00
21312	Travaux bâtiments scolaires	80 000,00	
Opération 47	Travaux de rénovation salle Lisbonne		-575 000,00
2313	Constructions	-575 000,00	
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (Travaux en régie)		36 200,00

Recettes d'investissement (hors 1068)			416 200,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement		4 000,00
1318	Autres subventions transférables	4 000,00	
Chapitre 16	Subventions d'investissement		-998 000,00
1641	Emprunts	-998 000,00	
Chapitre 27	Autres immobilisations financières		34 000,00
2764	Créances sur particuliers et autres personnes de droit privé	34 000,00	
Opération 42	Travaux ancienne ferme du Bocquiau		200 000,00
1323	Subvention non-transférable du Département	200 000,00	
Opération 47	Travaux de rénovation salle Lisbonne		-210 000,00
13251	Subvention non-transférable du Groupement de communes	-210 000,00	
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement		1 386 200,00

Après consultation de la commission finances, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir adopter le Budget supplémentaire 2017.

Monsieur OBIN : je voudrais juste avoir une réponse à ma question posée précédemment : y aura-t-il d'autres rallonges pour la ferme du Bocquiau ?

Monsieur le Maire : je pense que non mais je n'en suis pas sûr. Tous les investissements que nous réalisons ne sont jamais au détriment du fonctionnement. Nous avons d'ailleurs décidé dernièrement d'embaucher un policier municipal supplémentaire car nous avons une attente de la population. Nous étudions la possibilité de faire travailler la police municipale 7 jours sur 7, du matin jusque 22h et bien évidemment sans augmentation des impôts.

Nous faisons beaucoup plus avec beaucoup moins car nous avons subi une perte de dotation importante.

Je remercie tous les services et mes collègues soucieux et garants de l'argent public pour leur travail réalisé.

VOTE :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 2

**2017-09-27 / 7- BUDGET 2017 -
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur BEHARELLE prend la parole.

Après consultation des commissions sports (pour la première) et finances, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir, dans le cadre du Budget 2017, autoriser le versement des subventions suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	MONTANT
Sporting Club Haubourdin Okinawa Kenpo	1 000,00
<u>Dans le cadre des classes U.L.I.S.</u> OGEC La Sagesse	510,00

Monsieur le Maire : a-t-on diminué les subventions aux associations ?

Monsieur CERVEAUX : aucune subvention n'a été diminuée.

Monsieur le Maire : cela prouve notre souci d'accompagner ces associations.

Monsieur BUQUET : vous venez même de leur offrir un nouvel équipement à Coligny.

Monsieur le Maire : là encore, c'est grâce à notre personnel que nous avons pu réaliser cet espace. Ce sont les services techniques, avec tous nos corps de métier qui ont effectué la rénovation complète du bâtiment.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**2017-09-27 / 8 - BUDGET ANNEXE POUR CERTAINES ACTIVITÉS
DU CENTRE CULTUREL PAUL-ANDRÉ LEQUIMME - ANNÉE 2017
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1**

Monsieur BEHARELLE prend la parole.

Après consultation de la commission finances, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir, dans le cadre du Budget Annexe 2017, pour certaines activités du Centre culturel Paul-André Lequimme, autoriser les modifications de crédits suivantes :

BALANCE GÉNÉRALE

Section de fonctionnement

<u>DÉPENSES</u>	0,00
Dépenses réelles de fonctionnement	0,00
Chapitre 011 Charges à caractère général	-2 000,00
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	2 600,00
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	-600,00
<u>RECETTES</u>	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	0,00

DÉTAIL

1 - <u>Imputation D. 314 - 6135</u>	-2 000,00
Cinémas et autres salles de spectacles	
Locations mobilières	
2 - <u>Imputation D. 314 - 651</u>	2 600,00
Cinémas et autres salles de spectacles	
Redevances pour concessions, brevets, licences ...	
3 - <u>Imputation D. 314 - 6718</u>	-600,00
Cinémas et autres salles de spectacles	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	

ADOpte A L'UNANIMITE

<p align="center">2017-09-27 / 9 - DEROGATION OCCASIONNELLE AU REPOS DOMINICAL DANS LE COMMERCE DE DETAIL POUR L'ANNEE 2018 AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
--

Monsieur BEHARELLE prend la parole.

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a fait évoluer la réglementation du travail dominical en modifiant les cas de dérogation au principe de repos hebdomadaire du dimanche.

Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du Maire prise après avis du Conseil Municipal.

Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze (12) par an depuis le 1er janvier 2016. Lorsque le nombre de dimanches excède 5, l'avis de l'EPCI dont la commune est membre doit être également sollicité.

Monsieur le Maire propose la dérogation au repos dominical pour les dimanches suivants en 2018 :

- 14 janvier (1^{er} dimanche des soldes d'hiver)
- 1er juillet (1^{er} dimanche des soldes d'été)
- 2 septembre (dimanche précédant la rentrée des classes)
- 2, 9, 16, 23 et 30 décembre (dimanches précédant les fêtes de fin d'année)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'émettre un avis sur cette proposition.

VOTE :

Pour : 31

Contre : 1

Abstention : 0

**2017-09-27 / 10 - MARCHE PUBLIC GLOBAL DE PERFORMANCE AYANT POUR
OBJET LA CONCEPTION, LA DEMOLITION EN SITE OCCUPE AVEC
CONTINUTE DE SERVICE, LA RECONSTRUCTION, ET L'EXPLOITATION
BATIMENTAIRE COMPRENANT L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE
DES ECOLES T. CRAPET ET R. SALENGRO – ATTRIBUTION DE PRIMES AUX
CANDIDATS ET INDEMNISATION DES MEMBRES DU JURY**

Monsieur BEHARELLE prend la parole.

Objet : Attribution de primes aux candidats et indemnisation des membres du jury

La ville d'Haubourdin a décidé de lancer une procédure de publicité et de mise en concurrence en vue de la passation d'un marché public global de performance en application des dispositions de l'article 92 du décret n° 360-2016 relatif aux marchés publics.

Il comprendra la conception, la réalisation, l'exploitation technique et la maintenance sur une durée prévisionnelle de 5 ans à compter de la date de mise en service d'un centre scolaire situé à Haubourdin, comprenant une école maternelle « Théophile CRAPET », ainsi qu'une école élémentaire « Roger SALENGRO » sises à l'angle des avenues de Beaupré et Roger Salengro, à Haubourdin (59320).

Le centre scolaire comprendra notamment 5 classes pour élèves de maternelle, 8 classes pour élèves d'élémentaire avec possibilité d'adapter les locaux pour l'aménagement de 2 classes supplémentaires, un office de restauration en liaison froide dimensionné pour 15 classes de 30 élèves, de cours de récréation et l'aménagement des abords et voiries d'accès aux équipements.

Le coût prévisionnel des travaux de cette opération est estimé à 7 000 000 € HT. En conséquence, le coût global de la prestation de maîtrise d'œuvre est estimé à environ 560 000 € HT.

1/ Attribution de primes aux candidats

Dans ce cadre, l'attribution d'une prime aux soumissionnaires est prévue en application de l'article 92 II du décret relatif aux marchés publics¹.

Le montant de cette prime doit correspondre au montant estimé des prestations de conception demandées dans le cadre de la mise en concurrence, telles qu'elles seront définies par les documents de la consultation étant précisé que le texte autorise à y appliquer un abattement maximal de 20%.

Au regard des éléments chiffrés indiqués ci-dessus, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer à chacun des 3 candidats retenus pour présenter un projet, une prime d'un montant de 44 800 € HT.

Cette prime ne sera attribuée qu'aux candidats ayant remis des offres régulières à l'issue de la procédure.

En outre, le montant du marché de l'attributaire tiendra compte du montant de la prime.

Le montant et les conditions d'attribution de la prime précitées seront indiqués dans les documents de la consultation (règlement de la consultation).

2/ Indemnisation des membres du jury disposant de la qualification professionnelle identique ou équivalente à celle exigée des candidats

Dans le cadre du marché global de performance et conformément au III de l'article 92 du décret précité, un jury, chargé de donner un avis sur les candidatures et les prestations rendues, est désigné par l'acheteur.

Au titre de leur participation au jury, il est proposé d'allouer aux personnes disposant de la qualification professionnelle identique ou équivalente à celle exigée des candidats, une indemnité d'un montant de 875 € HT, correspondant à 2,5 journées d'étude et un dédommagement de leur frais de déplacement sur présentation de justificatifs de dépense à raison de 50 cts d'€ le km.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- **d'approuver** le montant de la prime à verser aux soumissionnaires proposé ci-dessus,
- **d'approuver** le montant de l'indemnisation (indemnité et frais) de participation au jury pour les membres disposant de la qualification professionnelle identique ou équivalente à celle exigée des candidats,
- de l'autoriser à prendre toutes mesures d'application de ces décisions.

Monsieur OBIN : comment sera constitué le jury et comment ces personnes seront-elles choisies ?

Monsieur le Maire : le jury sera constitué d'élus, de techniciens, et d'architectes. Pour la ville, ce sont les membres de la commission d'appel d'offres, 3 architectes choisis par un cabinet conseil. Pour ces écoles, il ne s'agit pas de rénovation comme pour les autres mais d'une reconstruction car elles étaient très vieilles donc très compliqué. Nous avons donc fait le choix de démolir pour les reconstruire. Nous avons à Haubourdin des enseignants et des directeurs de grande qualité. Il est essentiel de donner aux enfants et aux parents des équipements de qualité avec des conditions idéales. Pour ces constructions, nous serons obligés d'emprunter.

ADOpte A L'UNANIMITE

1 « Lorsque le marché public global de performance comporte des prestations de conception et lorsque les documents de la consultation ont prévu la remise de prestations, les documents de la consultation indiquent le montant des primes et les modalités de réduction ou de suppression des primes des soumissionnaires dont les offres sont irrégulières. Le montant de la prime attribuée à chaque soumissionnaire est égal au prix estimé des études de conception à effectuer telles que définies par les documents de la consultation, affecté d'un abattement au plus égal à 20 %.

2017-09-27 / 11 - PERSONNEL MUNICIPAL
--

Monsieur BEHARELLE prend la parole.

Etat du personnel au 1^{er} janvier 2017 – CATEGORIE C

Cadre d'emplois des agents de police municipale

Le décret n°2017-397 du 24 mars 2017 modifie le décret 2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois de catégorie C des agents de police municipale. Ce texte impose la mise à jour du tableau des effectifs annexé au budget de la commune et ce, de la manière suivante :

EXTRAIT DE L'ETAT DU PERSONNEL - CATEGORIE C							
ETAT DU PERSONNEL au 31 décembre 2016				ETAT DU PERSONNEL au 1 ^{er} janvier 2017			
Grades	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	dont TNC	Nouveaux grades	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	dont TNC
Filière Police Municipale				Filière Police Municipale			
Chef de Police Municipale	1			Chef de Police Municipale	1		
Brigadier-Chef Principal	5	3		Brigadier- Chef Principal	8	3	
Brigadier	6	4		Gardien - Brigadier	6	4	
Gardien	3						

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à :

- approuver la modification de la liste des emplois communaux.

Monsieur le Maire : il s'agit d'une dame. Elle arrivera au mois d'octobre. Nous embaucherons probablement encore une personne à la police municipale.

ADOpte A L'UNANIMITE

**2017-09-27 / 12 - LE R.I.F.S.E.E.P
FILIÈRE TECHNIQUE**

Monsieur BEHARELLE prend la parole.

Par délibération en date du 27 avril 2016 et du 23 juin 2016, il a été adopté le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Il se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (I.F.S.E.),
- d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (C.I.A.).

Il est proposé d'appliquer ce nouveau régime indemnitaire à la filière technique pour les cadres d'emplois des agents de maîtrise territoriaux et des adjoints techniques territoriaux.

A. L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.)

Les cadres d'emplois repris ci-après sont répartis en groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants :

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des Agents de Maîtrise		Montants annuels maxima (plafonds)
Groupes de fonctions	Emplois	
Groupe 1	Encadrement intermédiaire, de proximité, responsable adjoint de structure ou de service, expertise, fonctions de coordination ou de pilotage, gérer ou animer une ou plusieurs équipes, en charge de missions	11 340 €
Groupe 2	Instruction avec expertise, gestion de dossiers avec technicité, fonctions sans encadrement	10800 €

Conseil Municipal du 27 septembre 2017

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des Adjoints Techniques		Montants annuels maxima (plafonds)
Groupes de fonctions	Emplois	
Groupe 1	Encadrement intermédiaire, de proximité, responsable adjoint de structure ou de service, expertise, fonctions de coordination ou de pilotage, gérer ou animer une ou plusieurs équipes, en charge de missions	11 340 €
Groupe 2	Instruction avec expertise, gestion de dossiers avec technicité, fonctions sans encadrement	10800 €

B. Le complément indemnitaire annuel (C.I.A.)

Les cadres d'emplois repris ci-après sont répartis en groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants :

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des Agents de Maîtrise		Montants annuels maxima (plafonds)
Groupes de fonctions	Emplois	
Groupe 1	Encadrement intermédiaire, de proximité, responsable adjoint de structure ou de service, expertise, fonctions de coordination ou de pilotage, gérer ou animer une ou plusieurs équipes, en charge de missions	1 260 €
Groupe 2	Instruction avec expertise, gestion de dossiers avec technicité, fonctions sans encadrement	1 200 €

Conseil Municipal du 27 septembre 2017

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des Adjoints Techniques		Montants annuels maxima (plafonds)
Groupes de fonctions	Emplois	
Groupe 1	Encadrement intermédiaire, de proximité, responsable adjoint de structure ou de service, expertise, fonctions de coordination ou de pilotage, gérer ou animer une ou plusieurs équipes, en charge de missions	1 260 €
Groupe 2	Instruction avec expertise, gestion de dossiers avec technicité, fonctions sans encadrement	1 200 €

Il est rappelé que :

- Le Comité Technique a rendu un avis en date du 21 mars 2016 relatif à la mise en place du R.I.F.S.E.E.P. au profit des agents de la Ville d'HAUBOURDIN
- Les critères d'attribution sont fixés par la délibération du 27 avril 2016.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- d'entériner le régime indemnitaire au profit des cadres d'emplois des agents de maîtrise et des adjoints techniques
- de l'autoriser à procéder aux attributions individuelles
- d'appliquer ces dispositions au profit des agents à temps complet, à temps partiel et à temps non complet titulaires, non titulaires et stagiaires.

ADOpte A L'UNANIMITE

2017-09-27 / 13 - TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES
--

Monsieur BUQUET prend la parole.

Par délibération du 7 décembre 2016, le Conseil Municipal a fixé les tarifs actuellement applicables pour les locations des salles municipales.

Après consultation de la commission Finances, Monsieur le Maire propose d'appliquer, à compter du 1er janvier 2018, les tarifs de location suivants :

Espace Louis Pasteur et L.C.R. Jean Monnet

	Espace Louis Pasteur		L.C.R. Jean Monnet	
	Salle Pasteur	Salle des aînés	Grande salle	Petite salle
<i>Capacité en repas</i>	100	40	150	40
Haubourdinois	420 €	102 €	350 €	166 €

Espace Heurtebise et espace LudoMaguy Lepetit

	Espace Heurtebise	Salle de réception Espace LudoMaguy Lepetit
<i>Capacité en repas</i>	80	50
Haubourdinois	374 €	242 €

Espace Beaupré

	Salon 1	Salon 2	Salon 3
<i>Capacité en réunion</i>	80	110	210
<i>Capacité en repas</i>	60	90	150

Conseil Municipal du 27 septembre 2017

Salle				
	Equippée de tables et de chaises et participation aux frais d'entretien	59 €	88 €	147 €
Plus-	Value 1 Mise à disposition des verres avec accès aux réfrigérateurs	38 €*	59 €*	97 €*
Plus-	Value 2 Mise à disposition de la vaisselle, avec accès aux réfrigérateurs et au satellite de réchauffage	251 €*	351 €*	507 €*

(*) Le prix le plus élevé de chaque plus-value sera appliqué lors de la location de plusieurs salles.

Tarifs applicables aux associations, établissements scolaires, organismes ou sociétés haubourdinois.

Une majoration de 50 % sera appliquée aux tarifs ci-dessus pour les associations, organismes ou sociétés extérieurs à la commune.

Pour l'ensemble des salles :

Le tarif « extérieur à la commune » est égal au tarif ci-dessus majoré de 50%.

Le tarif de location à l'heure (entre 9h00 et 17h00), est égal à 1/12ème du tarif, avec un minimum de 12,00 €.

Les autres conditions de location décidées antérieurement restent en vigueur, notamment :

Une caution de 200 € par salle est demandée, sauf pour les salles 1 et 2 de l'espace Beaupré pour lesquelles la caution est fixée à 100,00 €. Cette caution est rendue si aucune dégradation et aucune casse n'est constatée.

Le 1/2 tarif sera appliqué dès le 2e jour de la manifestation.

Un acompte de 25% du coût de la location est à payer à la confirmation de la réservation.

Si la location est annulée à plus de deux mois de la manifestation, l'acompte est remboursé. Si la totalité de la location a déjà été payée la totalité de la location est remboursée.

En cas de force majeure, il n'est pas tenu compte du délai de deux mois.

Le solde de la location et la caution doivent être payés 1 mois avant la manifestation.

ADOpte A L'UNANIMITE

2017-09-27 / 14 - REPAS DU 11 NOVEMBRE

Monsieur BUQUET prend la parole.

Les délibérations n° 2015-09-16/14 du 16 septembre 2015 et n° 2016-09-28/17 du 28 septembre 2016 ont fixé les modalités d'inscription et de participation financière au repas du 11 novembre organisé par la Municipalité.

Monsieur le Maire propose que les détachements ou sections militaires, qui assistent à la cérémonie officielle de dépôt de gerbe le 11 novembre, soient invités gratuitement à cette manifestation.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'émettre un avis quant à cette gratuité.

Monsieur BUQUET : ils sont attachés à l'histoire d'Haubourdin. Nous avons reçu une demande du chef de corps qui souhaiterait se jumeler avec la ville. Nous allons y travailler et nous vous en reparlerons en temps voulu.

ADOpte A L'UNANIMITE

2017-09-27 / 15 - AVENANT CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Madame CORNEILLIE prend la parole.

Dans le cadre du partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Municipal du 24 septembre 2014, a autorisé le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2014/2017.

La Ville, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, met en place un Lieu d'Accueil de Loisirs et de Proximité. Ce label permettra d'adapter l'actuel accueil de loisirs « Espace Jeunes » aux besoins du public concerné, en lui offrant notamment plus de souplesse en termes d'accès au service. Par ailleurs, les créneaux des mardis et vendredis soir d'accueil foyer, de 17h30 à 19h30, seront accessibles à 24 jeunes, sachant que le nombre de places est actuellement de 12. Par ailleurs, les créneaux d'accueil des 11-17 ans le mercredi et le samedi seront étendus, ils passeront de 14h-17h à 14h-18h.

L'évolution de cette action existante fait l'objet d'un avenant au Contrat Enfance Jeunesse.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de l'avenant au contrat enfance jeunesse 2014-2017 pour le Lieu d'Accueil de Loisirs et de Proximité sous réserve des financements.

Monsieur le Maire : la CAF a plébiscité le travail réalisé entre l'ensemble des services de la ville et le Centre Social.

ADOPTE A L'UNANIMITE

<p align="center">2017-09-27 / 16 - DEMANDE D'ADHESION A L'UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD (USAN)</p>
--

Monsieur CATTEZ prend la parole.

Par délibération, la Communauté de Communes des Hauts de Flandre pour les communes de Bissezeele, Crochte, Eringhem, Hondshoote, Killem, Merckeghem, Millam, Quaedypre, Warhem et Wulverdinghe et la Communauté de Communes Flandre Lys pour la commune de Lestrem ont sollicité leur adhésion à l'USAN, à compter du 1er janvier 2018, pour les compétences 1 et 3, soit :

- compétence I : hydraulique
- compétence III : lutte contre les nuisibles

Par délibérations en date du 13 juillet 2017, le comité syndical a accepté à l'unanimité ces adhésions.

Conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseils municipaux des communes membres de l'USAN disposent d'un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale pour se prononcer sur l'admission de ces nouvelles communes.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser l'adhésion à l'USAN de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre pour les communes de Bissezeele, Crochte, Eringhem, Hondshoote, Killem, Merckeghem, Millam, Quaedypre, Warhem et Wulverdinghe et la Communauté de Communes Flandre Lys pour la commune de Lestrem pour les compétences 1 et 3.

ADOPTE A L'UNANIMITE

<p style="text-align: center;">2017-09-27 / 17 - FERME DU BOCQUIAU - CONTREPARTIE SOUSCRIPTION</p>

Madame NIREL prend la parole.

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la Ferme du Bocquiau, la Ville d'Haubourdin a souhaité permettre à la population de participer au projet en apportant sa contribution à la restauration du futur équipement culturel par le biais d'un don.

La Ville s'est appuyée sur la Fondation du Patrimoine pour lancer cette souscription.

Afin de remercier les donateurs particuliers, entreprises et institutionnels qui ont contribué par leur don à la concrétisation du projet, la Ville souhaite proposer une contrepartie symbolique.

Il est proposé, le jour de l'inauguration, de remettre à chaque donateur le guide culturel ainsi qu'un bon pour des places pour assister à trois spectacles se déroulant à la Ferme du Bocquiau, au choix dans la saison 2017-2018, à raison de deux places par spectacle (dans la limite des places disponibles).

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à offrir cette contrepartie aux donateurs à la souscription de la Ferme du Bocquiau.

VOTE :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 2

<p align="center">2017-09-27 / 18 - DEPÔT D'UN PLAN ANCIEN DE LA COMMUNE D'HAUBOURDIN AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU NORD</p>

Madame NIREL prend la parole.

Vu les articles L212-6, L212-12 et L212-14 du Code du Patrimoine,

Vu les articles L1421-1 et L1421-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la commune est propriétaire de ses archives et que l'ensemble des documents proposés pour être conservés aux Archives départementales du Nord constitue un dépôt de nature révocable, sous réserve que les conditions de conservation et de communication proposées par la commune soient considérées comme satisfaisantes,

Considérant que la commune a déjà déposé des archives anciennes aux Archives départementales du Nord, conservées sous les numéros « E dépôt 124 (ex J 847) » et « E dépôt 264 (ex J 1234) », mais que le plan ancien des marais d'Haubourdin, bien que décrit sous la cote DD5 dans *l'inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790* publié en 1906 sous la direction de Jules Finot, n'avait pas été déposé initialement,

Considérant que la commune garde la possibilité d'emprunter des documents déposés pour les besoins du service ou dans le cadre d'une action de valorisation (exposition, publication, etc...),

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- d'accepter le dépôt révocable et gratuit aux Archives départementales du Nord du plan des marais d'Haubourdin de 1724,
- de l'autoriser à engager la procédure pour le dépôt de ce document.

Monsieur le Maire : je vous propose de regarder les tableaux restant encore en mairie afin de les déposer aux archives départementales afin d'éviter qu'ils ne s'abiment.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**2017-09-27 / 19 - RAPPORT D'ACTIVITES ET COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CREATION ET DE GESTION DE LA
FOURRIERE POUR ANIMAUX ERRANTS DE LILLE ET SES ENVIRONS**

Madame NIREL prend la parole.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Présidente du Syndicat Intercommunal de Création et de Gestion de la Fourrière pour Animaux Errants de Lille et ses environs, nous a adressé le rapport d'activités et le compte administratif 2016.

Le Syndicat a pris en charge, en 2016, dans le cadre de l'activité fourrière, 735 chiens et 1630 chats.

La partie fixe de rémunération versée au gestionnaire est de 0,60 €/habitant.

Les documents sont consultables à la Direction Générale des Services.

Le rapport est soumis, sans vote, au Conseil Municipal.

PAS DE VOTE

2017-09-27 / 20 - PROJET DE RAPPORT «POLITIQUE DE LA VILLE» DE LA MEL – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL
--

Madame ROUSSEAU prend la parole.

En tant que chef de file de la Politique de la ville et en application de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014, la Métropole Européenne de Lille a réalisé pour la 1ère année le projet de rapport visant à présenter les actions menées par les partenaires au titre du Contrat de ville métropolitain signé le 15 juillet 2015.

Ce projet de rapport retrace les actions menées en 2015 et 2016 par les acteurs du territoire au service des habitants des quartiers en politique de la ville au titre du développement économique et de l'emploi, de la cohésion sociale et de l'amélioration du cadre de vie.

Le décret du 3 septembre 2015 fixe aux conseils municipaux l'obligation de rendre un avis sur ce document. Le Conseil Métropolitain a fixé un délai de 3 mois à compter de la communication du projet de rapport.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'émettre un avis sur le projet de rapport « Politique de la ville » : le document est consultable à la Direction Générale des Services.

Monsieur le Maire : nous sommes sortis des quartiers prioritaires, nous sommes en quartier de veille. J'étais très mécontent lorsque j'ai appris la nouvelle, j'en ai fait part au Préfet et à la MEL car je ne trouve pas normal qu'Haubourdin soit sorti de ces quartiers prioritaires. Nous avons obtenu un soutien sur le DRE grâce à nos techniciens et je remercie Jean-Christophe LAMBLIN qui a fait un travail remarquable. Je considère que ce dispositif est pertinent mais je crains que l'année prochaine nous n'ayons plus d'aide pour le poursuivre.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2017-09-27 / 21 – «SUBVENTION - AIDE AUX SINISTRÉS DE SAINT-BARTHELEMY ET DE SAINT MARTIN»

Madame IDZIOREK prend la parole.

Le 6 septembre 2017, l'ouragan Irma a dévasté, entr'autres, les îles Saint-Barthélémy et Saint-Martin. Les conséquences humaines et matérielles de cette catastrophe naturelle imposent la mobilisation de tous.

Face à l'urgence sanitaire et humaine, les populations ont besoin d'aide pour faire face à ce drame. Les associations françaises ainsi que les collectivités se mobilisent pour venir en aide aux sinistrés.

Comme nous l'avons fait les années précédentes (sinistrés d'Asie lors du tsunami, Haïti), la Ville d'Haubourdin souhaite se joindre à cet élan de solidarité et de fraternité envers une population fortement touchée.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de la subvention exceptionnelle suivante :

NOM DE L'ASSOCIATION BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Protection civile	2500,00 €

ADOpte A L'UNANIMITE

**2017-09-27 / 22 - CONSTITUTION ET ADHÉSION AUX GROUPEMENTS DE
COMMANDES POUR PLUSIEURS MARCHÉS PUBLICS ENTRE LA VILLE D'
HAUBOURDIN ET LE CCAS D' HAUBOURDIN**

Monsieur le Maire prend la parole.

Objet : Convention constitutive du groupement de commandes

Il a été convenu entre la ville d' Haubourdin et le C.C.A.S d'Haubourdin de grouper plusieurs de leurs achats dans le cadre de plusieurs marchés publics à passer prochainement.

Il est évident que chaque entité a un intérêt commun à une mutualisation.

Afin de permettre aux 2 collectivités d'obtenir l' « offre économiquement la plus avantageuse » tout en garantissant un service optimal aux usagers, il est proposé de mettre en œuvre une procédure de groupement de commandes, telle que prévue à l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Le coordonnateur du groupement sera la ville d'Haubourdin qui sera chargée, à ce titre, d'organiser, dans le cadre des marchés à passer, l'ensemble des opérations suivantes, avec la collaboration avec des agents du CCAS :

- Recensement des besoins
- Rédaction du dossier de consultation des entreprises (D.C.E.)
- Publication de l'avis d'appel public à la concurrence (A.A.P.C.) et mise à disposition du D.C.E.
- Publication du ou des avis rectificatifs le cas échéant
- Échanges avec les candidats potentiels pendant la phase de mise à disposition
- Réception et enregistrement des plis
- Ouverture des plis, analyse des candidatures et des offres
- Phases de dialogues ou de négociations le cas échéant
- Rédaction du rapport d'analyse des offres (R.A.O.)
- Notification des résultats aux sociétés et correspondances liées (explications de notes...)
- Mise au point du marché public le cas échéant
- Signature du marché public
- Notification du marché public
- Publication de l'avis d'attribution

Si une Commission d'Appel d'Offres doit intervenir dans le cadre des procédures mises en œuvre (procédures formalisées), elle sera composée de la manière suivante :

- Président : Monsieur Bernard Delaby
- Pour la ville : Monsieur Pierre Béharelle, Monsieur Daniel Cattez
- Pour le CCAS : Madame Béatrice Idziorek, Madame Cruyppenninck

Chaque membre du groupement signera avec le contractant retenu un marché public à hauteur de ses propres besoins évalués et retrouvera donc son indépendance dans l'exécution et le suivi (administratif, technique et financier) des marchés.

Conseil Municipal du 27 septembre 2017

La liste des marchés et accords cadre concernés est la suivante :

1/ Marchés de services :

- Assainissement
- Entretien des équipements de sécurité incendie
- Entretien et réparation des toitures
- Vérifications obligatoires des bâtiments et équipements
- Exploitation thermique des bâtiments
- Prestations d'impression
- Télécommunications
- Élagage
- Entretien des espaces verts

2/ Marchés et accords cadre de fournitures :

- Fleurissement
- Accords cadre de fourniture de petit matériel à destination du magasin
- Récompenses
- Matériel de restauration collective
- Matériel informatique
- Matériel de reprographie
- Fournitures administratives
- Achat de vêtements de travail et de linge de maison
- Location de vêtements de travail et de linge de maison
- Produits d'entretien
- Boissons

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention qu'il vous est proposé d'adopter.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

▪ d'autoriser la constitution et l'adhésion au groupement de commandes auquel participeront :

- la Ville d'Haubourdin
- le C.C.A.S d'Haubourdin

▪ d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour les marchés listés ci-dessus

▪ d'autoriser Monsieur le Maire d'Haubourdin à signer la convention ainsi que tous les documents

▪ d'accepter que la Ville d'Haubourdin soit désignée coordonnateur du groupement ainsi formé

▪ d'autoriser Monsieur le Maire d'Haubourdin à signer les marchés à venir

ADOpte A L'UNANIMITE

**2017-09-27 / 23 - CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LA
VILLE D'HAUBOURDIN ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL LOOS –
HAUBOURDIN: AUTORISATION DE SIGNATURE**

Monsieur le Maire prend la parole.

Le Syndicat intercommunal Loos–Haubourdin (SILH) gère le complexe aquatique intercommunal. Cependant, dans la pratique, les services municipaux apportent occasionnellement leur concours pour l'entretien des bâtiments et des espaces verts boisés.

Ces interventions du personnel communal, désormais, feront l'objet d'une facturation.

La nature des interventions ainsi que les modalités de calcul de leurs coûts sont décrites dans la convention.

Dans cette perspective, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prestations de services entre la ville et le SILH ainsi que l'autorisation pour la ville de facturer les prestations faites pour le SILH.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prestations de services entre la ville et le SILH.
- d'autoriser la ville à facturer les prestations effectuées pour le SILH.

ADOPTE A L'UNANIMITE

<p align="center">2017-09-27 / 24 - DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DES LOCAUX 2 RUE FLORIMOND CRÉPIN (MAISON BLEUE)</p>
--

Monsieur le Maire prend la parole.

La commune est propriétaire de l'ensemble immobilier sis 2 rue Florimond Crépin à Haubourdin, dénommé la Maison Bleue, et cadastré AC 361 et AC 362.

Ces locaux étaient principalement affectés aux associations, et de fait à une mission de service public. Ces locaux sont par conséquent intégrés au domaine public communal.

Dans le cadre du projet de cession de cet immeuble, il est nécessaire, selon l'article L2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, de constater la désaffectation des locaux, ceux-ci n'accueillant plus d'associations et plus de public.

Le bien peut donc être déclassé du domaine public communal, dans un second temps, pour intégrer le domaine privé de la commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- de constater la désaffectation des locaux sis 2 rue Florimond Crépin, cadastré AC 361 et 362.
- d'approuver le déclassement du domaine public communal

ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire : j'ai quelques annonces à vous faire avant de clore ce Conseil Municipal :

- La réunion de quartier du Parc demain jeudi 28 septembre à 18h30 au LCR Jean Monnet. Nous y parlerons de la LIANE 5 car tout le terminal de bus sera reconstruit.
- La réunion de quartier Rive Gauche – Pépinière – Frometz le mardi 17 octobre à 18h30 en mairie.
- La réunion de quartier Centre Ville le jeudi 23 novembre à 18h30 en mairie.
- L'ensemble des riverains de la rue du Général Dame sera invité le mardi 3 octobre à 18h30 en mairie pour une réunion relative aux travaux du dernier tronçon de la rue du Général Dame jusqu'à Emmerin. Nous avons dû précipiter la réunion car nous venons d'apprendre que les travaux allaient débiter prochainement.
- L'inauguration des locaux de l'athlétisme le samedi 30 septembre à 11h
- L'inauguration de la ferme du Bocquiau le samedi 7 octobre à 11h. Je serai très heureux de vous y accueillir Monsieur OBIN.
- La cérémonie d'accueil des Nouveaux Haubourdinois le vendredi 17 novembre à 19h.

Monsieur le Maire : je vous rappelle de ne pas oublier de signer la feuille de présence.

Je conclus la séance de ce Conseil Municipal en vous souhaitant à toutes et à tous une bonne soirée.